

Passer de la théorie à la pratique !

Depuis l'annonce des évolutions qui seront apportées à compter du 1er janvier 2016 à la protection sociale complémentaire de notre branche, nous ne comptons plus les manifestations de satisfaction que vous nous adressez. Nous en sommes touchés et vous en remercions. Pour autant, nous ne pouvons répondre à certaines sollicitations relevant des organismes gestionnaires eux-mêmes...

UN SAVOIR FAIRE APPRÉCIÉ...

Cela se traduit par des félicitations, tant pour l'opiniâtreté dont nous avons fait preuve tout au long des mois qui ont précédé l'aboutissement, que pour la justesse des choix réalisés afin de moderniser et d'améliorer notre régime de prévoyance et notre complémentaire santé. Mais seuls, nous n'aurions pas pu réaliser ces avancées dans des domaines relevant d'une gestion paritaire. Il aura donc fallu convaincre les employeurs et nos partenaires syndicaux. Cette indispensable conquête des esprits vers une analyse partagée compte autant que les aspects techniques dans cet aboutissement.

...RELAYÉ PAR UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

Mais au-delà des avancées elles-mêmes, vous ne tarissez pas d'éloges sur les explications qui ont accompagné ces réalisations. Ainsi, vous vous déclarez conquis par le **Trait d'Union** n°115, consacré à l'évolution de notre protection sociale complémentaire, soulignant la clarté et la précision des informations délivrées par son biais. La forme comme le fond sont plébiscités.

LA PRÉVOYANCE : EN PRATIQUE COMMENT FAIT-ON ?

En matière de planning et de modalités pratiques de mise en œuvre, nous entrons dans le domaine de compétence des institutions elles-mêmes. Leurs équipes sont mobilisées pour que vous puissiez disposer des informations au plus tôt (sans doute mi-novembre).

À cet effet, vous recevrez : un courrier + une note explicative + une aide à la désignation des bénéficiaires + un formulaire de désignation.

NB : ce dernier formulaire ne sera à remplir que si la clause de désignation « standard » des bénéficiaires (qui vous sera rappelée dans la note) ne vous convenait pas.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : FORMER ET INFORMER

⇒ INFORMATION DES ADHÉRENTS

- Une notice d'information très détaillée sera remise à chacun(e), en PJ d'un mail de l'employeur.
- « La Revue » détaillera les évolutions des garanties et en décembre elle fera un focus particulier sur le réseau de soins « Santéclair », permettant d'accéder à des soins de qualité garantie, au meilleur prix et avec tiers payant automatique.

⇒ FORMATION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX.

L'information sera également diffusée par les délégués régionaux de la Mutuelle, dont une partie sera conviée à une journée de formation à Paris le 17 décembre 2015. Cette formation, organisée à notre demande, aurait dû bénéficier à tous les délégués régionaux (74 personnes) œuvrant dans le périmètre du Contrat Groupe National (CGN Santé) mais, si BPCE a bien donné suite à notre demande, elle en a limité la portée en réduisant le nombre de participants à un délégué par entreprise et sensibilité, ce qui couvre 37 personnes.

Ces dernières auront donc à démultiplier ce qu'elles auront appris.

À VOTRE ÉCOUTE

Bref, chacun(e) disposera sous peu de toutes les informations pratiques. Elles seront délivrées par les organismes gestionnaires (CGP pour la prévoyance et BPCE Mutuelle pour la complémentaire santé).

Les aspects techniques ou les particularités sont pris en charge par les techniciens de la CGP et de BPCE Mutuelle, professionnels, disponibles et compétents.

Et enfin, n'oubliez pas qu'en proximité les équipes militantes du Syndicat Unifié-Unsa demeurent à votre écoute. N'hésitez pas à les contacter.

« AGIR POUR CONSTRUIRE », POUR L'ENSEMBLE DE NOS MILITANTES ET DE NOS MILITANTS C'EST BIEN PLUS QU'UN SLOGAN ! ET C'EST AU QUOTIDIEN, DANS L'ENSEMBLE DES RESPONSABILITÉS QU'ILS ASSUMENT, QU'ILS EN FONT LA DÉMONSTRATION PRATIQUE.

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-Unsa,
Jean-David CAMUS, Bernard CHARRIER, Philippe DONVITO
Francois-Xavier JOLICARD et Anne VOTOVIC

